



Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire

<http://assembly.coe.int>



Standing Committee
Commission permanente

AS/Per (2011) PV 02
9 juin 2011

Commission permanente

Procès-verbal¹

**de la réunion tenue à Kyiv
le 27 mai 2011**

¹ Approuvé par l'Assemblée le 20 juin 2011.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

M. Çavuşoğlu, Président de l'Assemblée parlementaire, ouvre la réunion à 9 heures 10. Il remercie le Président de la Verkhovna Rada de l'Ukraine pour son invitation à tenir la réunion de la Commission permanente à Kyiv et pour l'hospitalité des autorités ukrainiennes. La présidence du Conseil de l'Europe revient à l'Ukraine pour la première fois depuis son adhésion à cette organisation. Le programme de la présidence témoigne de l'attachement profond de l'Ukraine aux priorités de l'organisation, en particulier, la protection des droits des enfants. Une conférence internationale "Combattre la violence à l'encontre des enfants : d'actions isolées à des stratégies intégrées" a été organisée par le Conseil de l'Europe en collaboration avec les autorités ukrainiennes la veille des réunions de l'Assemblée. L'Assemblée s'est fermement engagée dans le combat contre la violence à l'encontre des enfants et contribue à la dimension parlementaire de la campagne du Conseil de l'Europe «Un sur Cinq». Un manuel à l'usage des parlementaires a été publié visant, entre autres, la promotion de la Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote).

Quant à la deuxième priorité de la présidence - droits de l'homme et prééminence du droit dans le contexte de la démocratie et de la stabilité en Europe – l'Assemblée salue l'objectif des autorités ukrainienne de renforcer les mécanismes de prévention et de promotion dans ce domaine. Le débat annuel de l'Assemblée sur l'état de la démocratie en Europe sera consacré, notamment, au rôle des parlements comme garants des droits de l'homme en Europe.

La troisième priorité – renforcement et développement de la démocratie locale – est également un domaine priorité pour le Conseil de l'Europe car les collectivités territoriales jouent un rôle clé dans la mise en oeuvre des principes démocratiques. La 17^{ème} session de la Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables des collectivités locales et régionales, qui se tiendra à Kyiv début novembre 2011, sera une étape importante de la mise en oeuvre de la déclaration d'Utrecht adoptée par le Comité des Ministres en 2009. La Commission de l'Assemblée de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales va suivre cette question de près.

2. ALLOCUTION DE BIENVENUE DE M. VOLODYMYR LYTVYN , PRÉSIDENT DE LA VERKHOVNA RADA DE L'UKRAINE

Le Président accueille M. Volodymyr Lytvyn, Président de la Verkhovna Rada de l'Ukraine.

M. Volodymyr Lytvyn souligne que les travaux de l'Assemblée parlementaire ont beaucoup contribué à l'établissement d'une coopération efficace entre l'Ukraine et le Conseil de l'Europe. Les objectifs de la présidence sortante turque ont visé des aspects politiques du fonctionnement de l'Organisation et apporté ainsi un soutien à la réforme engagée par le Secrétaire Général. Cette réforme vise à renforcer le rôle politique de l'Organisation aux niveaux européen et international. Les priorités de la présidence ukrainienne visent à répondre aux préoccupations de niveau européen mais aussi ukrainien. Depuis la dernière élection présidentielle, l'Ukraine a identifié les réformes à mettre en oeuvre afin que le pays puisse acquérir une nouvelle dynamique de développement tout en ayant à l'esprit la sauvegarde et le renforcement des principes démocratiques.

La protection des droits de l'enfant revêt une dimension mondiale. En 2010, les auditions parlementaires organisées en Ukraine, ont abouti à des recommandations qui ont été transposées au niveau législatif. L'Ukraine fait siens les standards élevés, définis par le Conseil de l'Europe. Les questions de droits de l'homme et de prééminence du droit sont une activité clé du Conseil de l'Europe à laquelle la présidence ukrainienne prêtera son attention. Un autre objectif important est le développement de la démocratie locale à travers, notamment, la coopération entre la société civile et les autorités publiques et selon le principe de l'auto-gouvernance, fondement même du pouvoir dans une société démocratique. L'Ukraine est déterminée à accroître le rôle de l'auto-gouvernance, notamment en améliorant le système électoral. Il serait important de trouver une rédaction consensuelle de la loi sur les élections à la Verkhonva Rada en vue des prochaines élections parlementaires de 2012. Un premier pas vers la transparence accrue a été fait avec la récente adoption de la loi sur l'accès à l'information. Une autre loi sur le rôle et la place des organisations et institutions de la société civile sera adoptée prochainement. Les deux lois sont complémentaires et ont comme objectif commun le renforcement de la responsabilité du pouvoir vis-à-vis des citoyens.

Ce qui est important pour l'Ukraine aujourd'hui est de s'affirmer comme un État ayant un pouvoir décisionnel autonome dans un monde caractérisé par la globalisation et l'apparition de nouveaux centres d'influence. La démocratie et la liberté, ainsi que le combat contre la pauvreté, sont d'une grande importance pour le pays.

Le Président remercie M. Volodymyr Lytvyn pour son discours.

**3. ECHANGE DE VUES AVEC M. KOSTYANTYN GRYSHCENKO, MINISTRE DES AFFAIRES
ETRANGERES DE L'UKRAINE, PRESIDENT DU COMITE DES MINISTRES** CM/Inf(2011)20 rev
CM/Inf(2011)21

Le Président souhaite la bienvenue à M. Kostyantyn Gryshchenko, Ministre des Affaires étrangères de l'Ukraine, Président du Comité des Ministres, qui présentera les priorités de la présidence ukrainienne. Les documents présentant les priorités de la présidence ukrainienne du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, ainsi que le bilan de la présidence turque sortante, figurent dans les dossiers.

M. Gryshchenko souhaite la bienvenue aux membres de la Commission permanente et se félicite de la coopération de son pays avec le Conseil de l'Europe et son Assemblée parlementaire. Il présente les priorités de la présidence ukrainienne du Comité des Ministres. Une priorité particulière est accordée à la protection des droits des enfants ; la promotion des droits de l'homme et la prééminence du droit dans le contexte de la démocratie et de la stabilité en Europe et le renforcement et le développement de la démocratie locale. Dans la poursuite de la première priorité - la protection des droits de l'enfant - la présidence ukrainienne compte renforcer la coordination entre les initiatives locales et internationales. Un accent particulier sera mis sur la mise en œuvre des programmes existants, ainsi que sur le développement de nouvelles priorités politiques pour faire face à cet important problème social. Une attention particulière sera accordée à la lutte contre la violence contre les enfants et la protection de leur droit à la santé.

Le respect et la protection des droits de l'homme et de la prééminence du droit sont la raison d'être du Conseil de l'Europe. Par conséquent, il est tout à fait compréhensible que ce sujet figure également à l'ordre du jour de la présidence. Le processus d'Interlaken sur l'avenir de la Cour européenne des droits de l'homme devrait être rationalisé d'avantage. La réforme de la Cour, aussi difficile soit-elle, est trop importante pour échouer. La Commission de Venise, qui est un instrument efficace de promotion des standards normatifs du Conseil de l'Europe, pourra aussi compter sur le soutien de la présidence ukrainienne.

En ce qui concerne la troisième priorité, la présidence contribuera au renforcement et au développement la démocratie locale à travers le continent et se penchera sur l'élaboration d'une stratégie novatrice pour faire face aux défis rencontrés par les collectivités locales. Une stratégie durable de la coopération décentralisée et transfrontalière est nécessaire afin de maintenir la stabilité démocratique et les relations de bon voisinage. A ce sujet, il convient de mentionner le rapport du groupe d'éminentes personnalités "Vivre ensemble au 21ème siècle – Le projet paneuropéen". Les membres de l'Assemblée sont invités à formuler des recommandations quant au suivi de ce rapport pendant la partie de la session de juin.

La politique de voisinage est devenue une question de grande actualité pour le Conseil de l'Europe suite aux événements récents en Afrique du Nord et au Proche et Moyen Orient. Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a invité le Secrétaire Général à élaborer un plan d'action. C'est un domaine où des liens étroits doivent être maintenus avec l'Assemblée.

Quelques mots devraient être rajoutés quant à la situation actuelle en Géorgie en espérant que le gouvernement évitera une détérioration de la situation et que le dialogue entre le pouvoir et la société civile sera établi, si nécessaire, à l'aide d'une expertise du Conseil de l'Europe.

Le Président remercie le président du Comité des Ministres pour son intervention détaillée des priorités de la présidence ukrainienne et propose de procéder à un échange des vues.

En réponse à **M. Iwinski**, qui salue les priorités de la présidence et s'interroge sur la façon dont le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux sera impliqué dans la réalisation des objectifs de la présidence ukrainienne, **M. Gryshchenko** souligne l'importance de la coopération qui a été établie avec cet organe, notamment, dans le cadre des élections locales tenues en Ukraine. Plus d'interaction est souhaitable entre le pouvoir central et les pouvoirs locaux, qui, grâce à leur liens de proximité avec les citoyens, traitent des questions de première importance pour ces derniers.

Mme Feric-Vac attire attention sur la situation particulière et souvent précaire des enfants en milieu rural, problème qui relève de la première mais également de la troisième priorité de la présidence ukrainienne.

M. Gryshchenko partage ce point de vue et souligne que, afin de traiter cette question de manière appropriée, les différents acteurs oeuvrant dans ce domaine sont appelés à une action commune, qui recevra un soutien politique de la présidence.

En réponse à **M. Herkel** qui s'interroge sur la situation de la Transnistrie, **M. Gryshchenko** rappelle que le Conseil de l'Europe n'a qu'une compétence limitée pour traiter cette question. Toutefois, l'Ukraine est engagée dans la recherche d'une solution politique. Un représentant spécial a été nommé au sein du Ministère des affaires étrangères dont les fonctions sont de consulter les parties concernées et de formuler toutes les approches envisageables qui seront discutées dans le format « 5+2 ». La prochaine démarche serait de définir des mandats précis de chaque partie à la négociation. Les revendications principales sont connues : l'intégrité territoriale, statut spécial de la Transnistrie au sein de la Moldova, le respect des droits de l'homme étendu à l'ensemble du territoire. Vient ensuite la discussion sur les détails, difficile à lancer, qui devrait conduire à un compromis qui recevra ensuite une forme concrète dans les textes législatifs, voire, dans la Constitution de la Moldova. Une prochaine rencontre avec son homologue russe permettra dde connaître, dans un cadre informel, la position des autorités moldaves. Les questions des droits de l'homme et de la démocratie locale prennent de l'importance dans ce contexte car elles sont indispensables dans la recherche d'un compromis politique général. Le processus de négociations formelles va reprendre le mois prochain à Moscou.

M. Volontè s'intéresse plus particulièrement à la priorité relative au respect des droits de l'homme et de la prééminence du droit qui constituent un fondement de la démocratie. Le Parti populaire européen, ainsi que de nombreux pays européens se sont montrés préoccupés par l'arrestation de certains membres de l'opposition en Ukraine. Dans ce contexte, le respect du principe de la séparation du pouvoir exécutif et judiciaire coïncide bien avec les priorités de la présidence ukrainienne. **M. Gryshchenko** estime que la question revêt une importance particulière car le respect des droits de l'homme est crucial pour le développement de l'Ukraine. Les réformes initiées par le Président de l'Ukraine et soutenues par le parlement ont comme objectif la mise en œuvre effective du principe de la prééminence du droit. Or, cette dernière se traduit par la responsabilité des dirigeants envers le peuple. Dans ce contexte, la société doit être capable, si nécessaire, de poursuivre en justice les responsables politiques qui, en dirigeant le pays, ont menacé sa sécurité et son bien-être. La situation actuelle échappe à toute connotation politique. Plusieurs pays européens connaissent aussi des exemples de poursuites d'anciennes hautes personnalités politiques et il est essentiel dans cette situation d'assurer la légalité des poursuites. Cela ne représente pas un exemple de justice sélective, mais un signal de l'intolérance envers les pratiques de corruption et de fraude fiscale. Cela va également influencer la mentalité des membres du gouvernement en place, ainsi que des gouvernements futurs, et contribuera à la compréhension du fait que, dès le premier jour, ils pourraient être appelés, à n'importe quel moment, à rendre des comptes. Sans cette compréhension, l'Ukraine ne pourrait pas être une démocratie prospère.

M. Kox se réfère à la présidence sortante turque qui était très attentive aux événements récents en Afrique du Nord, au Proche et Moyen Orient. La démocratie étant une des priorités de la présidence ukrainienne, M. Kox s'interroge sur la contribution de la présidence ukrainienne au processus de la démocratisation des régions concernées. **M. Gryshchenko** reconnaît que le rôle du Conseil de l'Europe doit être proactif afin d'exposer à ces pays une voie de développement démocratique sans, toutefois, vouloir imposer à ces pays un choix quelconque. Il faudrait décrire les avantages du système démocratique, tel qu'il s'est développé en Europe, ainsi que partager sa propre expérience afin d'aider les peuples de la région à faire leur choix. Par exemple, l'Ukraine a connu des situations où les candidats populistes, dont le but était d'accéder au pouvoir à n'importe quel prix, se sont montrés incapables, une fois arrivés au pouvoir, de réaliser leurs promesses. Ce grand degré de confiance du peuple a créé un problème pour le pays. L'expérience des échanges entre l'Ukraine et la Commission de Venise, pourrait également servir d'exemple, s'agissant notamment, de la Tunisie et du Kirghizstan. A l'heure actuelle, aucune visite dans ces régions n'a été prévue par la présidence ; toutefois, elles sont à prévoir dans la lignée et la continuité des initiatives de la présidence turque qui avait des approches très intéressantes quant à la politique de voisinage. L'Assemblée sera consultée à cet égard.

M. Flego se réjouit de voir la protection des droits des enfants comme la première priorité de la présidence ukrainienne, ainsi que de voir l'Ukraine organiser et accueillir en septembre 2011 une conférence internationale « L'éducation dans le 21ème siècle », vu le rôle important que l'éducation a pour les droits des enfants. **M. Gryshchenko** partage ce point de vue et estime qu'afin de voir les nouvelles générations soutenir le système démocratique, un apprentissage quant à l'impact positif des principes démocratiques sur la vie quotidienne et le développement économique devrait commencer tôt. Le système d'éducation ukrainienne est bien développé mais nécessite toutefois d'être modernisé. Il est nécessaire d'intégrer dans le programme de l'éducation secondaire et universitaire la thématique européenne car il est indispensable

de connaître l'historique des principes démocratiques que nous partageons. Les nouvelles générations pourraient avoir moins de différends si ces questions étaient intégrées dans le système éducatif.

Le Président remercie M. Gryshchenko pour son intervention et ses réponses aux questions posées, et l'invite à participer à la prochaine partie de session qui se tiendra à Strasbourg les 20-24 juin 2011.

4. VERIFICATION DES NOUVEAUX POUVOIRS

Doc. 12614

La Commission permanente **ratifie** les pouvoirs des nouveaux représentants et suppléants au titre des délégations parlementaires de l'Estonie et de la Moldova, tels qu'ils figurent dans le Doc. 12614.

5. MODIFICATIONS DANS LA COMPOSITION DES COMMISSIONS

Commissions (2011) 5
et addendum

La Commission permanente **ratifie** les modifications dans la composition des commissions de l'Assemblée au titre des délégations de l'Estonie et de la Moldova, ainsi que dans la composition de la commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles au titre du groupe politique PPE/DC, telles qu'elles figurent dans le document Commissions (2010) 5 et addendum.

6. DEMANDE DE DEBAT D'ACTUALITE OU DE DEBAT SELON LA PROCEDURE D'URGENCE

Le Président annonce qu'aucune demande de débat d'actualité ou de débat selon la procédure d'urgence ne lui a été soumise dans les délais requis. En conséquence, le point 10 du projet d'ordre du jour est sans objet.

7. ORDRE DU JOUR

AS/Per (2011) OJ 2

Le projet d'ordre du jour révisé est **adopté**.

8. TROISIEME PARTIE DE SESSION DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE (20-24 JUIN 2011)

Doc. 12618 prov 1

Le Président rappelle que l'article 26.4 du Règlement de l'Assemblée prévoit que le projet d'ordre du jour des parties de session de l'Assemblée est soumis, si possible, à la Commission permanente qui est invitée à en prendre note.

La Commission permanente **prend note** du projet d'ordre du jour de la troisième partie de session 2011 de l'Assemblée.

9. SAISINES DES COMMISSIONS ET TRANSMISSIONS POUR INFORMATION AS/Bur (2011) 43 rev

Le Président se réfère au document AS/Bur (2011) 43 qui contient les propositions relatives aux saisines des commissions et transmissions pour information que le Bureau a examinées lors de sa réunion la veille.

La Commission permanente **approuve** les renvois et transmissions pour information tels qu'ils figurent dans l'annexe 1 ci-après.

10. OBSERVATION DES ELECTIONS

Observation de l'élection présidentielle anticipée au Kazakhstan (3 avril 2011)

Doc. 12615

Rapporteur de la commission ad hoc du Bureau :
Mme Yuliya Liovochkina (Ukraine, GDE)

Mme Liovochkina présente le rapport. Plusieurs choses ont été constatées lors de la mission d'observation relevant du cadre politique ou juridique. Des modifications ont été apportées en toute hâte à la Constitution

et à la loi électorale peu avant l'élection. Le cadre juridique comporte encore des restrictions à la liberté de réunion et à la liberté d'expression. Il n'y avait pas de critères clairs qui auraient permis une évaluation fiable, chez les candidats, du niveau de connaissance de la langue kazakhe. La campagne a été assez terne en raison de l'absence de réel adversaire car, notamment, l'opposition réelle à appelé au boycott de cette élection. La couverture médiatique a été biaisée en faveur du président sortant. Quant au jour du scrutin, les votes se sont déroulés dans une ambiance calme et détendue. La présence dans plusieurs bureaux de vote de nombreux observateurs représentant des partis politiques kazakhs et des ONG a été constatée. Les procédures concernant l'ouverture des bureaux et les opérations de vote ont été dûment respectées. Les conclusions et recommandations de la commission *ad hoc* soulignent que l'élection présidentielle reflète la volonté des électeurs du Kazakhstan. Toutefois, les autorités kazakhes sont invitées à remédier aux insuffisances constatées dans le rapport, notamment à celles qui concernent le cadre juridique et l'indépendance des médias.

M. Iwinski souligne le fait surprenant d'organiser l'élection anticipée juste un an avant l'élection ordinaire. Plusieurs candidats d'opposition n'ont pas pu participer à cette élection, faute notamment, d'avoir passé le test de connaissance de la langue kazakhe. La seule candidature sérieuse était M. Nazarbaïev, d'ailleurs, très populaire, dans un pays qui a économiquement réussi et où une bonne interaction a été obtenue entre les différents groupes ethniques et religieux. Toutefois, il est regrettable de constater que l'élection a été organisée en toute hâte. Par ailleurs, la commission *ad hoc* a décidé de sortir un communiqué séparé, car le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme a tendance à imposer les conclusions finales. Les relations entre le Conseil de l'Europe et le Kazakhstan ont besoin d'être définies davantage, par exemple en faisant appel au statut de partenaire pour la démocratie.

M. Kox regrette l'absence de coordination entre les observateurs internationaux et estime nécessaire de revoir les méthodes de travail des missions d'observation.

Le Président rappelle que pendant sa visite au Kazakhstan, il a expliqué les avantages du statut de partenaire pour la démocratie qui permet à la délégation d'un État non-membre du Conseil de l'Europe de jouir de la majorité des droits qu'a la délégation d'un État membre à l'exception du droit de vote.

Mme Liovochkina partage le point de vue selon lequel le désaccord entre les différentes missions d'observation ne contribue pas à leur crédibilité. Toutefois, le Conseil de l'Europe ne devrait pas être traité comme un partenaire de rang inférieur. La commission *ad hoc* sur les réformes de l'Assemblée a discuté de la possibilité de revoir les lignes directrices des missions d'observation, ainsi que de tenir une rencontre avec les participants aux missions précédentes afin de discuter, entre autres, des moyens d'éviter des situations semblables à l'avenir.

La commission permanente **prend note** du rapport.

11. QUESTIONS POLITIQUES

Programme nucléaire de l'Iran: nécessité d'une réaction internationale efficace Doc. 12612

Rapporteur de la commission des questions politiques :
M. Tadeusz Iwiński (Pologne, SOC)

M. Iwinski, présente le rapport d'information en rappelant que le choix de préparer plutôt un rapport d'information était dû en partie à la complexité du sujet et aussi au fait que l'Assemblée a précédemment adopté deux résolutions concernant le programme nucléaire iranien, à savoir, Résolution 1436 (2005) et la Résolution 1567 (2007) dont les principales propositions restent toujours valables. Par ailleurs, la marge de manœuvre de l'Assemblée dans ce domaine reste assez restreinte et se limite à la mise en place d'un éventuel dialogue entre le Parlement de l'Iran et l'Organisation. Dans ce contexte, le refus du Bureau d'autoriser une mission à Téhéran était regrettable. Dans le cadre de la préparation de ce rapport des réunions ont été organisées avec, notamment, des responsables de l'Agence internationale de l'énergie atomique, le représentant de l'Iran et plusieurs ambassades. Les préoccupations actuelles concernent quelques installations d'enrichissement à Natanz et près de Qom, ainsi que le réacteur à eau lourde d'Arak. Plusieurs rapports internes démontrent que l'Iran poursuit le programme d'enrichissement d'uranium et que bientôt il pourrait produire suffisamment d'uranium hautement enrichi pour fabriquer des armes nucléaires, même si aucune preuve directe n'a, jusqu'à présent, été recueillie par les experts internationaux. Les négociations internationales ont atteint un point où le Conseil de sécurité des Nations Unies a durci les sanctions contre l'Iran.

M. Volontè soutient l'appel à construire un dialogue interparlementaire, notamment eu égard à la situation actuelle de l'opposition iranienne.

M. Iwinski partage le point de vue exprimé et dresse le constat que, même si le sujet des droits de l'homme et de la démocratie n'a pas été traité dans le rapport, un lien existe entre la question du programme nucléaire et la nature du régime du pays.

M. von Sydow, président de la commission des questions politiques, remercie M. Iwinski pour le rapport et rappelle que l'origine de ce rapport était une proposition de résolution signée par plusieurs membres de l'Assemblée. Toutefois, au cours de la préparation, le rapport est devenu le rapport d'information. Cela pourrait constituer un exemple à suivre s'il s'avère, comme dans le cas d'espèce, qu'une question a besoin d'un suivi sans pour autant qu'une nouvelle résolution soit nécessaire. La Commission des questions politiques envisage de suivre la question de l'établissement de contacts avec le Parlement iranien.

La commission permanente **prend note** du rapport.

12. COMMISSION DES QUESTIONS ECONOMIQUES ET DU DEVELOPPEMENT

a. L'impact du Partenariat oriental de l'Union européenne sur la gouvernance et le développement économique en Europe orientale

Doc. 12612

*Rapporteur de la commission des questions économiques et du développement :
M. Andrea Rigoni (Italie, ADLE)*

Mme Naghdalyan, présidente de la commission, présente le rapport en l'absence du rapporteur. Lancé en mai 2009, le Partenariat oriental de l'Union européenne vise à «accélérer l'association politique et l'approfondissement de l'intégration économique» de l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Bélarus, la Géorgie, la Moldova et l'Ukraine avec les 27 États membres. Le rapport vise la composante économique du partenariat car la croissance économique est le fondement d'un développement à long terme ainsi que de la transformation des sociétés concernées. Le format qu'offre le Partenariat oriental permettra sdes avancées par rapport aux accords bilatéraux que les pays concernés, et notamment l'Arménie, ont déjà avec l'Union européenne. Le rapport contient la proposition de l'élargissement de la participation à la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB) et l'appel aux autorités de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan et de l'Ukraine d'adhérer à la CEB. La Moldova et la Géorgie sont les seuls des six pays concernés par le Partenariat oriental qui appartiennent à la CEB, sans malheureusement avoir de bonus ou de programmes de soutien eu égard à leurs besoins spécifiques. Une proposition importante concerne l'amélioration de l'accès des femmes entrepreneurs aux programmes d'aide aux entreprises. Ces programmes apportent une contribution à l'indépendance et l'autonomie des femmes facilitant ainsi leur participation à la vie politique du pays. Deux recommandations pourraient être mises en exergue, à savoir, le fonctionnement de la composante interparlementaire du Partenariat et la question de l'adhésion de l'Azerbaïdjan et de la Géorgie à la Convention relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme.

M. Rigoni, rapporteur, rejoint la réunion.

M. Rigoni souligne que le Partenariat oriental encourage à promouvoir les réformes internes et met l'accent sur quatre priorités, ou plates-formes thématiques, qui sont : la démocratie, la bonne gouvernance et la stabilité ; l'intégration économique et convergence avec les politiques de l'Union européenne; la sécurité énergétique ; et, les contacts entre les membres de la société civile. Le partenariat vise également les rapprochements entre l'ensemble de ces pays ce qui pourrait permettre de surmonter les éléments de tension existants. L'objectif du Partenariat n'est pas l'élargissement de l'Union européenne mais plutôt l'aide à la croissance économique des pays concernés. Le Belarus est partie au Partenariat et un effort devrait être fait, au nom notamment des nouvelles générations, pour favoriser l'ouverture de ce pays à la démocratie.

Des allocations financières attribuées au Partenariat devraient être revues à la hausse afin de renforcer son efficacité. Le Conseil de l'Europe devrait suivre de près ce processus et prévoir, dans ce cadre, des programmes de coopération conjoints avec l'Union européenne. Le 2^{ème} sommet du Partenariat oriental, qui devrait se tenir cet automne, offre une opportunité de discuter de la contribution éventuelle du Conseil de l'Europe.

Mme Pourbaix-Lundin s'interroge sur le choix de faire un appel aux autorités nationales du Belarus, contenu dans le paragraphe 15 du projet de résolution, à la lumière de la décision de l'Assemblée de suspendre ses activités impliquant des contacts à haut niveau avec les autorités biélorusses.

Mme Gutu remercie le rapporteur, ainsi que la Pologne et la Suède qui étaient à l'origine du Partenariat oriental. Les situations des six pays visés par le partenariat sont différentes et seraient difficilement comparables. Le dénominateur commun entre les États-membres du Conseil de l'Europe visés par le Partenariat, consiste en les efforts que ceux-ci devraient faire afin de se conformer à la procédure de suivi. Le Partenariat oriental a été conçu plutôt comme un projet pragmatique afin de permettre aux pays concernés de mettre en place des projets concrets de développement durable et de se rallier aux normes européennes. Dans ce contexte, la création de l'Euronest, une initiative sans mandat concret, conduirait à un chevauchement des travaux de cette institution avec, notamment, les travaux de l'Assemblée parlementaire au moment même où l'on cherche à améliorer la visibilité de l'Assemblée. L'affirmation que la participation au Partenariat oriental ne garanti pas l'adhésion à l'Union européenne est reprise de plus en plus souvent par des officiels européens. Or, ce discours devrait être confronté à la situation individuelle de chaque pays, afin d'éviter le découragement. La Moldova et l'Union européenne, par exemple, sont en train de négocier d'un accord d'association et ont déjà conclu un plan d'action pour la libéralisation du régime de visas. Quant au Belarus, il est nécessaire de garder sa référence dans le projet de résolution car le Conseil de l'Europe devrait veiller à ce que ses valeurs soient respectées par ses membres et également par les pays voisins.

M. Corlatean partage le point de vue qu'il existe des nuances quant aux pays visés par le Partenariat en ce qui concerne les inspirations, le rythme des réformes ou des objectifs poursuivis, notamment quant à la possibilité d'adhésion. Par conséquent, il serait préférable de souligner la différence entre les situations des pays concernés. Quant au Belarus, un appel aux autorités biélorusses de coopérer est pertinent et pourrait être incorporé dans un paragraphe séparé.

M. Rigoni réagit aux interventions des membres. Même si le rôle du Conseil de l'Europe est différent de celui de l'Union européenne, il fait partie de ce processus. Le Partenariat, né en 2009, a eu quelques difficultés au début eu égard, notamment, à la situation au Belarus. À côté de la composante multilatérale, le Partenariat permet également des contacts bilatéraux. Dans ces conditions, il est important de maintenir les relations avec le Belarus, même au niveau de la société civile. Et il est vrai que chacun des six pays visés a un niveau différent de participation et d'implication dans ce projet. L'objectif de l'Union européenne tout comme celui du Conseil de l'Europe reste de contribuer au renforcement dans ces pays de la démocratie, la prééminence du droit et la mise en oeuvre effective des normes européennes.

Le Président clôt le débat et indique que 5 amendements ont été présentés au projet de résolution et 2 amendements ont été présentés au projet de recommandation. Il indique que la commission des questions économiques et du développement a approuvé les amendements n^{os} 1 et 7 à l'unanimité, qui sont déclarés adoptés, sans vote, conformément à l'article 33.10 du Règlement.

M. Davitaia soutient les amendements n^{os} 2, 3, 4, 5 et 6 auxquels personne ne s'oppose. La Commission des questions économiques et du développement s'est déclarée en faveur de l'amendement n^o 2 et contre les amendements n^{os} 3, 4, 5 et 6.

Les amendements n^{os} 2, 3, 5 et 6 sont adoptés et l'amendement n^o 4 est rejeté.

Le Président met aux voix le projet de résolution, puis le projet de recommandation contenus dans le Doc. 12521, tels qu'amendés, qui sont adoptés à l'unanimité [Résolution 1812 (2011) et Recommandation 1971 (2011)].

b. Promouvoir le microcrédit au service d'une économie plus sociale

Doc. 12609

*Rapporteur de la commission des questions économiques et du développement:
M. Márton Braun (Hongrie, PPE/DC)*

M. Braun présente le rapport. La première partie du rapport introduit de manière générale la gestion du microcrédit. Le microcrédit est devenu largement connu après que M. Muhammad Yunus, fondateur de Grameen Bank, ait obtenu le Prix Nobel de la Paix en 2006. Toutefois, des programmes de microcrédit existent en Europe depuis 1989 et sont financés par l'Union européenne, les gouvernements ou des banques de développement comme la Banque européenne pour la reconstruction et le développement. La partie centrale de l'exposé présente le microcrédit comme un moyen de surmonter des inégalités sociales et

d'améliorer la cohésion sociale ; un instrument pour promouvoir le développement régional et pallier le chômage, ainsi qu'une réponse potentielle à la crise. Le microcrédit n'est pas un prêt bancaire ordinaire, son objectif premier est d'apporter une aide aux micro-entreprises auxquelles les banques commerciales ne s'intéressent pas. Il offre à la fois un support financier et un support en termes de conseils, tout aussi important. Le succès du microcrédit dépend du soutien financier des gouvernements aux institutions financières qui risquent leur capital, ainsi que du soutien des réseaux de conseils. Le projet de résolution invite les Etats membres à adapter leurs cadres institutionnel, juridique et commercial respectifs, ainsi qu'à créer un environnement économique favorable de manière à permettre le développement du microcrédit et des institutions de micro financement.

M. Volonté salue le rapport qui s'attaque à l'économie sociale de marché à travers le renforcement des petites et moyennes entreprises et souhaite plus de précisions quant aux actions des gouvernements pour promouvoir le plus grand développement de l'économie sociale de marché. Le micro financement n'est pas une invention ponctuelle mais une tradition européenne de longue date. Des monts de piété, apparus au moyen âge, avaient comme objectif fondamental de rassembler un financement pour en faire un prêt en fonction des projets individuels des entreprises. Cette tradition continue à être un moteur du développement économique de notre continent.

M. Kox, *Vice-Président de l'Assemblée, remplace M. Çavuşoğlu au fauteuil présidentiel.*

M. Cebeci fait part de deux points de vues sur le microcrédit. Le premier voit dans le microcrédit la solution unique pour pallier la pauvreté, alors que l'autre, au contraire, estime que le système est inefficace car il n'alimente que ceux qui l'ont créé. Le rapport décrit le mécanisme sans prendre parti, en décrivant de manière objective les forces et faiblesses du microcrédit. Cette institution est importante pour plusieurs pays au-delà de l'Europe. Il existe plusieurs documentaires qui démontrent l'impossibilité de maintenir des programmes de microcrédit au niveau régional en Inde ou au Bangladesh. Malheureusement, ces documentaires montrent rarement le succès que le microcrédit est susceptible d'avoir.

Mme Feric-Vac souligne l'intérêt que le microcrédit a non seulement pour les pays du tiers monde mais également pour les Etat membres du Conseil de l'Europe, s'agissant notamment de certaines régions rurales. Même si cette aide au développement est empreinte parfois d'échecs, il convient de se tenir à des bonnes pratiques mises en place dans certains pays et de proposer aux gouvernements des axes clairs d'action. Le microcrédit a beaucoup de retombées positives sur toute la chaîne de prospérité.

M. Braun salue l'intérêt que suscite le microcrédit et qui n'est pas seulement dû à la remise du Prix Nobel de la Paix à M. Muhammad Yunus. Le rapport traite de plusieurs aspects techniques et présente des innovations qui pourraient contribuer à la discussion générale sur le sujet.

Mme Naghdalyan, présidente de la commission, remercie M. Braun pour son excellent rapport.

Le Président soumet au vote le projet de résolution contenu dans le Doc. 12609, qui est adopté à l'unanimité [Résolution 1813 (2011)].

14. ENVIRONNEMENT, AGRICULTURE ET QUESTIONS TERRITORIALES

a. Réformes de la politique commune de la pêche et de la politique commune de l'agriculture

Doc. 12607

Rapporteur de la commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales : M. Juha Korkeaoja (Finlande, ADLE)

M. Korkeaoja, rapporteur, fait part de son départ de l'Assemblée et souhaite remercier les membres pour leur coopération tout au long de son mandat. Il présente le rapport. Les questions traitées dans le rapport nécessitent d'être placées dans un contexte global. L'accès à une nourriture saine et naturelle est un droit fondamental d'où le rôle du Conseil de l'Europe dans ce domaine. La question de la sécurité alimentaire devient de plus en plus politique car le défi à l'avenir est de pouvoir produire et fournir la nourriture de manière suffisante et durable pour une population qui continue de croître. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture la demande d'alimentation est en croissance exponentielle. Les symptômes de cette nouvelle tendance sont apparus de plusieurs façons comme en Chine qui achète des terres arables en Afrique, ce qui démontre d'ailleurs l'importance qu'accorde ce pays à la sécurité alimentaire. La Politique agricole commune (PAC) présente aujourd'hui de nombreux aspects qu'il convient

d'améliorer. Le volet environnemental serait le plus important car l'utilisation des intrants chimiques a été favorisée pendant longtemps afin de répondre à la préoccupation d'origine de cette politique – l'augmentation de la production alimentaire après la deuxième guerre mondiale. Une autre problématique est la répartition du financement entre les anciens et les nouveaux pays membres l'Union européenne, qui devrait être revue. Quant à la politique commune de la pêche (PCP), il est temps de constater l'échec de la gestion des stocks de poissons. Le projet de résolution formule quelques propositions pour remédier aux situations décrites ci-dessus. Il convient de modifier les objectifs généraux de la PAC et de la PCP et renforcer la gestion au niveau régional afin de tenir compte des situations très diverses qui caractérisent les secteurs de l'agriculture et de la pêche dans l'Union européenne élargie. Afin que le potentiel de l'agriculture soit préservé, il faudrait empêcher la construction d'infrastructures routières et immobilières sur les terres arables. Enfin, il conviendrait de défendre le principe des exploitations familiales et des petites pêcheries côtières, et instaurer dans le cadre de la PAC et de la PCP un régime de soutien distinct, adapté aux besoins de ces structures.

M. Braun soutient que le Conseil de l'Europe, gardien des droits de l'homme, a un rôle à jouer s'agissant notamment de la PAC. Premièrement, sous l'angle de la protection des droits des consommateurs en faisant respecter la qualité des produits. Puis en soutenant des produits exigeant plus de main d'oeuvre du fait de l'aspect social de cette politique.

M. Arnason estime que la rationalisation de la PCP est essentielle afin de préserver les stocks de poissons. Il s'interroge sur l'absence, dans le rapport, d'un chapitre sur la question des quotas et le danger des monopoles que certains détiennent sur la pêche de certaines espèces. La politique de la pêche de l'Islande, considérée comme exemplaire, pourrait éventuellement fournir des exemples pertinents de bonnes pratiques, notamment, en ce qui concerne la gestion des stocks et des quotas.

M. Chope reconnaît, comme bon nombre de parlementaires britanniques, l'exemplarité de la politique de la pêche islandaise qui, notamment, rend économiquement profitable aux pêcheurs la gestion de leurs propres stocks d'une manière rationnelle. Or, ce n'est pas le cas de la PCP. La pratique ignominieuse des rejets de poissons en mer existe toujours et il est regrettable que le rapport ne soit pas suffisamment vigoureux pour dénoncer ces pratiques. Un autre aspect concerne la PAC et le droit de vendre librement les produits de son travail ce qui pourrait être considéré par analogie comme un droit fondamental. Il convient d'appuyer une réforme plus radicale de la PAC, qui doit s'inscrire dans le contexte économique global et aller vers la suppression des obstacles douaniers et autres à la vente des produits des producteurs extérieurs à l'Union européenne sur le marché européen. Cela contribuera au développement économique, notamment, des pays de l'Afrique du Nord et permettra ainsi d'alléger les flux migratoires liés à des considérations économiques. Il est regrettable que le rapport ait manqué l'occasion de soulever ce point.

M. Haugli revient sur l'importance croissante de la pêche pour la population mondiale. Le rapport se réfère à la réglementation norvégienne qui interdit les rejets en mer. Ces pratiques dommageables pour l'environnement auraient dû être dénoncées avec plus de fermeté.

M. Korkeaoja réagit aux interventions des membres. Placer la PAC sous l'angle de la protection des droits des consommateurs pourrait faire l'objet d'un contrôle attentif de la part des citoyens. La tendance d'après-guerre à l'élevage intensif utilisant des intrants chimiques et la réduction de la main d'oeuvre est à l'origine des problèmes écologiques actuels. Les exigences environnementales et la croissance des prix des intrants obligent les agriculteurs à revenir vers la production traditionnelle naturelle et sociale. Ce nouveau type de production est décrit dans le rapport. Quant à la politique islandaise de la pêche, le rapport fait référence, notamment à des quotas individuels transférables qui pourraient être pertinents pour gérer les stocks du cabillaud dans la mer Baltique. Toutefois, l'ensemble de cette politique ne serait pas transposable pour la totalité des stocks et des ressources halieutiques. La libéralisation du commerce mondial des produits agricoles est une question difficile ; de nombreuses problématiques ont été soulevées pendant le cycle de négociations de Doha. Une décennie auparavant, la libre circulation de produits agricoles était la solution de la gestion du marché alimentaire sur laquelle les parties concernées s'accordaient, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Il serait préférable que la production actuelle se fasse géographiquement au plus près des consommateurs. Les solutions pour renforcer la production de proximité devraient être recherchées même s'il serait impossible de ne pas recourir aux importations internationales. Enfin, le rejet des poissons en mer est un véritable gaspillage des ressources naturelles qui exige une nouvelle politique de la gestion des stocks.

M. Çavuşoğlu, *Président de l'Assemblée, reprend la présidence de la réunion.*

Le Président clôt le débat et présente un amendement oral de **M. Korkeaojan** rapporteur, au projet de résolution visant à biffer le mot « pervers » dans le paragraphe 4 de la résolution. M. Chope s'oppose. L'amendement est adopté.

Le Président met aux voix le projet de résolution contenu dans le Doc. 12607, tel qu'amendé, qui est adopté avec deux abstentions [Résolution 1814 (2011)].

b. Le danger potentiel des champs électromagnétiques et leur effet sur l'environnement

Doc. 12608

Rapporteur de la commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales : Mr Jean Huss (Luxembourg, SOC)

M. Huss présente le rapport « Le danger potentiel des champs électromagnétiques et leur effet sur l'environnement ». De plus en plus de spécialistes, notamment à travers des études financées sur des fonds publics, alertent sur les risques des champs électromagnétiques et sur la nécessité d'abaisser les seuils réglementaires de protection en vigueur. La question des conflits d'intérêt et de l'indépendance de l'expertise scientifique se pose lorsqu'on compare ces études à celles financées par les industriels du secteur. Il incombe à l'Assemblée d'alerter les gouvernements et d'émettre, à travers un projet de résolution, des solutions et recommandations afin de garantir le droit à un environnement sain et assurer l'indépendance de l'expertise scientifique. Enfin, le paragraphe 8.3.2 du projet de résolution devrait être précisé en remplaçant l'interdiction actuelle de tous les téléphones portables, téléphones DECT et systèmes WiFi ou WLAN dans les salles de classe et les écoles par la rédaction qui suit : « de privilégier pour les enfants en général et plus particulièrement dans les écoles et salles de classe des systèmes d'accès à l'internet par connexion filaire et de réglementer de façon stricte l'utilisation du portable par les élèves dans l'enceinte de l'école ».

Mme Pourbaix-Lundin constate que le monde scientifique n'est pas parvenu à un accord concernant cette question. Par conséquent, il n'existe aucune certitude que le risque soit pallié une fois les recommandations proposées mises en place. Il est regrettable que le rapport et le projet de résolution soient rédigés d'une manière si rigoureuse. Même si la proposition d'atténuer la rédaction du paragraphe 8.3.2 est bienvenue, la proposition d'avoir les connexions filaires à l'internet dans les écoles n'est pas réalisable car beaucoup d'écoles ne disposent plus de cette possibilité. Par conséquent, le paragraphe 8.3.2 doit être biffé.

Selon **M. Kox** ce rapport a l'avantage de mettre en garde contre le danger des champs électromagnétiques. Malheureusement, pendant des années, l'Assemblée a été réticente à prendre des positions sur les nouvelles technologies. Aujourd'hui, il faut toutefois être prudent et éviter de faire des propositions radicales telles que l'interdiction totale de l'utilisation des portables dans l'enceinte des écoles. La nouvelle rédaction atténuée proposée par le rapporteur est bienvenue.

M. Kox, s'exprimant au nom du Groupe pour la gauche unitaire européenne, remercie M. Huss, qui va quitter prochainement l'Assemblée, pour son engagement fort.

M. Maissen admet que la question de la radiation électromagnétique est importante. Le Conseil de l'Europe devrait poursuivre l'examen de cette question. Les résultats d'une étude récente menée en Suisse devraient être pris en compte dans l'examen cette problématique que le Conseil est encouragé à poursuivre.

M. Corlatean estime que l'objectif de l'Assemblée est d'envoyer un signal politique qui, ensuite, trouvera sa concrétisation au niveau législatif. E ce qui concerne le paragraphe 8.3.2, il y a une possibilité de compromis entre les deux extrêmes que sont l'interdiction totale, difficile à mettre en œuvre, et la liberté totale, qui aurait des conséquences négatives non seulement sur la santé, mais également sur la qualité du processus éducatif.

M. Papadimoulis soutient la nouvelle rédaction du paragraphe qu'il trouve plus équilibrée.

Mme Naghdalyan dresse le constat que l'interdiction totale n'équivaut pas à la négation du progrès mais pourrait être justifiée par l'intérêt supérieur de la protection des enfants.

M. Volonté félicite la volonté du rapporteur de modifier le paragraphe en question mais rejoint Mme Pourbaix-Lundin dans ses observations.

Mme Feric-Vac remercie le rapporteur et rappelle que portables font désormais partie de notre quotidien et que leur utilisation par les enfants dépendra de la manière dont nous allons les éduquer. Quant à l'Internet dans les écoles, il constitue souvent le seul moyen d'accès à l'information pour les enfants issus de milieux modestes. Les priver de l'internet peut accroître les inégalités qui existent déjà dans la société.

M. Hougli accepte que les résultats des études scientifiques concernant cette problématique soient souvent ambigus. Toutefois, il convient de faire appel au principe de précaution.

M. Korkeaoja revient sur le principe de précaution qui constitue le principe directeur pour la prise des décisions dans les différents domaines comme, par exemple, celui des organismes génétiquement modifiés. Il existe une différence d'approches entre l'Europe et les Etats-Unis. Les Européens admettent un produit dont les preuves scientifiques de l'absence de nocivité ont été apportées, alors qu'outre Atlantique, on attend les preuves de la nocivité d'un produit afin de l'interdire. La différence est le degré de risque à prendre. Est-ce que nous serons prêts à faire accepter à nos enfants le risque que nous acceptons pour nous aujourd'hui ? La modification au projet de résolution proposée par le rapporteur mérite d'être soutenue.

M. Huss remercie les intervenants et souhaite formuler quelques remarques finales. La version initiale du projet de résolution préconisait l'interdiction de l'utilisation des portables dans les écoles. Or, cela relève de l'aspect pédagogique et de l'aspect sanitaire. Même si l'option de l'interdiction totale doit être écartée, l'utilisation des portables dans les écoles devrait être réglementée de manière stricte. Concernant la connexion filaire à l'internet, cette option existe et doit être promue davantage. Les études récentes publiées par la commission nationale russe pour la protection contre la radiation non ionisée déconseillent l'utilisation des téléphones mobiles par des enfants de moins de seize ans, les femmes enceintes et les personnes atteintes de certaines maladies. Il serait utile de continuer à traiter le sujet afin de préciser certains points soulevés dans le rapport.

Le Président clôt le débat et indique que 2 amendements ont été présentés au projet de résolution. Si l'amendement No. 2 est adopté, l'amendement No.1 tombait.

Mme Pourbaix-Lundin présente l'amendement No.2. **Mme Brasseur** s'oppose. L'amendement No. 2 est rejeté.

M. Huss présente l'amendement No. 1. Personne ne s'oppose. L'amendement No. 1 est adopté.

Le Président met aux voix le projet de résolution contenu dans le Doc. 12608, tel qu'amendé, qui est adopté avec trois voix d'abstention [Résolution 1815 (2011)].

15. SOCIALES, DE LA SANTE ET DE LA FAMILLE

Les risques sanitaires des métaux lourds et d'autres métaux

Doc. 12613

Rapporteur de la commission des questions sociales, de la santé et de la famille : M. Jean Huss (Luxembourg, SOC)

M. Huss présente le rapport. L'Assemblée doit se saisir de cette question dans la mesure où chacun dans ses habitudes de consommation, notamment alimentaires, est exposé aux métaux lourds. D'origine naturelle, industrielle ou issus de la pollution, les métaux lourds se retrouvent dans les bijoux, plastiques, peintures, produits médicaux tels les vaccins etc. Par ailleurs, dans leurs conclusions du 10 février 2011, des chercheurs, dans le cadre du projet du PHIME (Public Health Impact of long term, low-level Mixed Element Exposure in susceptible Population Strata), mettent en garde contre les risques de certains métaux lourds, principalement pour les fœtus et nouveaux nés. Des mesures telles que l'interdiction de l'essence au plomb il y a 20 ans, ou, plus récemment, l'interdiction du cadmium dans les bijoux et les matières plastiques sont des signes encourageants mais restent insuffisants. A ce titre, la question des conflits d'intérêt se pose dans certains domaines comme l'utilisation du mercure dans certains vaccins ou soins dentaires. Il incombe à l'Assemblée de veiller à préserver le droit de l'homme à un environnement sain, par le biais, par exemple, d'actions d'information, l'édition de mesures techniques visant la réduction de l'utilisation ou de l'émission de métaux lourds, voire même leur interdiction. Enfin, il est important d'assurer une formation universitaire mais également une formation continue des médecins en la matière.

M. Vareikis estime que la rapport mérite quelques éclaircissements de nature scientifique eu égard à son titre car certains éléments mentionnés dans le tableaux ne sont pas des métaux lourds. Le titre du rapport pourrait être changé afin de couvrir tous les éléments invoqués.

M. Huss donne raison à l'intervenant. Un nouvel intitulé « Les risques sanitaires des métaux lourds **et d'autres métaux** » est adopté.

Le Président met aux voix le projet de résolution contenu dans le Doc. 12613, tel qu'amendé, qui est adopté à l'unanimité [Résolution 1816 (2011)].

16. QUESTIONS DIVERSES

M. Seydov informe les membres de l'amnistie accordée par le président de l'Azerbaïdjan à une centaine de prisonniers dont les noms figurent dans les résolutions adoptées par l'Assemblée parlementaire.

17. PROCHAINE REUNION

La Commission permanente **décide** de tenir sa prochaine réunion au Royaume-Uni (Edimbourg), le 25 novembre 2011.

La réunion **est close** à 13 h 15.

ANNEXE I**LISTE DES PARTICIPANTS****President of the Assembly / Président de l'Assemblée**

Mr Mevlüt ÇAVUŞOĞLU (EDG) Turkey

Vice-President of the Assembly / Vice-Président(e) de l'Assemblée

M. Jean-Claude MIGNON (PPE/DC) France
 Mr Tiny KOX (UEL) Netherlands
 Mme Ana GUȚU (ADLE) Moldova
 Mr Márton BRAUN (EPP/CD) Hungary
 Mr Erol Aslan CEBECİ (EPP/CD) Turkey

Chairpersons of Political Groups / Président(e)s de Groupes politiques

Mr Luca VOLONTÈ Group of the European People's Party /
 Groupe du Parti populaire européen
 Mme Anne BRASSEUR Alliance of Liberals and Democrats for
 Europe / Alliance des démocrates et des
 libéraux pour l'Europe

Chairpersons of National delegations / Président(e)s de délégations nationales

Mr Samad SEYIDOV Azerbaijan
 Mr Krasimir MINCHEV (for/pour Mrs Dzhema Grozdanova) Bulgaria
 Mr Andres HERKEL Estonia
 Mr Antti KAIKKONEN (for/pour Mrs Sinikka Hurskainen) Finland
 Mr Paata DAVITAIA (for/pour Mr Petré Tsiskarishvili) Georgia
 Mr Mördur ÁRNASON (for/pour Ms Lilja Mósesdóttir) Iceland
 Mr Håkon HAUGLI (for/pour Ms Karin S. Woldseth) Norway
 Mr Dariusz LIPIŃSKI Poland
 M. Titus CORLĂȚEAN (for/pour M. Cezar Florin Preda) Roumanie
 Mr Dragoljub MIĆUNOVIĆ Serbia
 Ms Marietta de POURBAIX-LUNDIN Sweden
 M. Theo MAISSEN Suisse
 M. Ivan POPESCU Ukraine

**Chairperson of the Political Affairs Committee /
 Président(e) de la Commission des questions politiques**

Mr Björn von SYDOW (SOC) Sweden

**Chairperson of the Committee on Economic Affairs and Development /
 Président(e) de la Commission des questions économiques et du développement**

Mrs Hermine NAGHDALYAN (ALDE) Armenia

**Chairperson of the Social, Health and Family Affairs Committee /
 Président(e) de la Commission des questions sociales, de la santé et de la famille**

Mme Liliane MAURY PASQUIER (SOC) Suisse

**Chairperson of the Committee on Migration, Refugees and Population /
 Président(e) de la Commission des migrations, des réfugiés et de la population**

Mr Christopher CHOPE United Kingdom

**Chairperson of the Committee on Culture, Science and Education /
Président(e) de la Commission de la culture, de la science et de l'éducation**

Mr Gvozden Srećko FLEGO (SOC) Croatia

**Chairperson of the Committee on the Environment, Agriculture and Local and Regional Affairs/
Président(e) de la Commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales**

Mr Dimitrios PAPADIMOULIS (for/pour Mr Aleksei Lotman) Greece

**Chairperson of the Committee on Equal Opportunities for Women and Men /
Président(e) de la Commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes**

Mrs Mirjana FERİĆ-VAC (for/pour Mr José Mendes Bota) Croatia

**Chairperson of the Committee on Rules of Procedure, Immunities and Institutional Affairs /
Président(e) de la Commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles**

Mr Egidijus VAREIKIS (EPP/CD) Lithuania

Rapporteurs (not member of the Standing Committee / non membres de la Commission permanente)

M. Jean HUSS	Luxembourg
Mr Tadeusz IWŃSKI	Poland
Mr Juha KORKEOJA	Finland
Mrs Yuliya LIOVOCHKINA	Ukraine
Mr Andrea RIGONI	Italy

Invited personalities / Personnalités invitées

Mr Volodymyr LYTVYN, Chairman of the Verkhovna Rada of Ukraine/Président du Verkhovna Rada d'Ukraine
Mr Kostyantyn GRYSHCHENKO, Minister for Foreign Affairs of Ukraine, Chairman of the Committee of Ministers of the Council of Europe/ ministre des Affaires étrangères de l'Ukraine, Président du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe

Secretariat of the Parliamentary Assembly / Secrétariat de l'Assemblée parlementaire

Mr Wojciech SAWICKI, Secretary General of the Parliamentary Assembly/Secrétaire Général de l'Assemblée parlementaire
Mr Horst SCHADE, Director of General Services/Directeur des Services Généraux
Mr Alfred SIXTO, Head of the Table Office/Chef du Service de la Séance
Mr Petr SICH, Head of the Private Office of the President of the Parliamentary Assembly/Chef de Cabinet du Président de l'Assemblée parlementaire
Mrs Kateryna GAYEVSKA, Secretary of the Standing Committee/Secrétaire de la Commission permanente

Council of Europe / Conseil de l'Europe

Mr Thorbjørn JAGLAND, Secretary General of the Council of Europe/Secrétaire Général du Conseil de l'Europe
Mr Bjørn BERGE, Director of Private Office/Directeur de Cabinet
Mr Christophe POIREL Deputy Secretary to the Committee of Ministers/Secrétaire Adjoint du Comité des Ministres
Mr Vladimir RISTOVSKI Representative of the Secretary General of the Council of Europe in charge of the co-ordination of the Council of Europe co-operation programmes in Ukraine / Représentant du Secrétaire général du Conseil de l'Europe pour la coordination des programmes de coopération du Conseil de l'Europe en Ukraine
Mr Alexandre GUESSEL, Adviser, Private Office of the Secretary General and the Deputy Secretary General/Conseiller, Cabinet du Secrétaire Général et de la Secrétaire Générale Adjointe

ANNEXE II**CARNET DE BORD**

La **Commission permanente**, réunie le 27 mai 2011 à Kyiv (Ukraine), sous la présidence de M. Çavuşoğlu, Président de l'Assemblée:

- a entendu une allocution de bienvenue par M. Volodymyr Lytvyn, Président de la Verkhovna Rada de l'Ukraine;
- a tenu un échange de vues avec M. Kostyantyn Gryshchenko, ministre des Affaires étrangères de l'Ukraine, Président du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe;
- a ratifié les pouvoirs des nouveaux membres de l'Assemblée soumis par les délégations de l'Estonie et de la Moldova;
- a ratifié les changements dans la composition des commissions de l'Assemblée en ce qui concerne les délégations de l'Estonie et de la Moldova et dans la composition de la commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles au titre du groupe politique PPE/DC;
- a pris note du projet d'ordre du jour de la troisième partie de session de l'Assemblée (20-24 juin 2011) ;
- a ratifié les renvois proposés par le Bureau figurant dans l'annexe ci-après;
- a pris note du rapport de la commission ad hoc du Bureau sur l'« Observation de l'élection présidentielle anticipée au Kazakhstan (3 avril 2011) »;
- a pris note du rapport d'information de la commission des questions politiques sur le « Programme nucléaire de l'Iran: nécessité d'une réaction internationale efficace » ;
- a adopté, au nom de l'Assemblée, les textes suivants :

Recommandation 1971 (2011)	L'impact du Partenariat oriental de l'Union européenne sur la gouvernance et le développement économique en Europe orientale
Résolution 1812 (2011)	L'impact du Partenariat oriental de l'Union européenne sur la gouvernance et le développement économique en Europe orientale
Résolution 1813 (2011)	Promouvoir le microcrédit au service d'une économie plus sociale
Résolution 1814 (2011)	Réformes de la politique commune de la pêche et de la politique commune de l'agriculture
Résolution 1815 (2011)	Le danger potentiel des champs électromagnétiques et leur effet sur l'environnement
Résolution 1816 (2011)	Les risques sanitaires des métaux lourds et d'autres métaux

- a décidé de tenir sa prochaine réunion à Edimbourg (Royaume-Uni), le 25 novembre 2011.

Annexe Décisions sur les documents déposés pour renvois aux commissions

A. RENVOIS EN COMMISSION

1. **Nécessité d'une enquête internationale sur la répression de l'opposition bélarusse en décembre 2010**
Proposition de résolution présentée par M^{me} Beck et plusieurs de ses collègues
Doc. 12543

Renvoi à la commission des questions politiques pour rapport

2. **La centrale nucléaire de Metsamor, un danger mortel pour le présent et l'avenir de l'Europe**
Proposition de résolution présentée par M. R. Huseynov et plusieurs de ses collègues
Doc. 12580

Transmission à la commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales pour information

3. **Une action juridique et politique forte pour lutter contre le « tourisme sexuel impliquant des enfants »**
Proposition de résolution présentée par M. Volontè et plusieurs de ses collègues
Doc. 12582

Renvoi à la commission des questions sociales, de la santé et de la famille pour rapport

4. **Renforcer les mécanismes de protection des droits des consommateurs**
Proposition de résolution présentée par M. Marquet et plusieurs de ses collègues
Doc. 12584

Transmission à la commission des questions sociales, de la santé et de la famille pour information

5. **Améliorer la protection et la sécurité des utilisateurs dans le cyberspace**
Proposition de résolution présentée par M. Fischer et plusieurs de ses collègues
Doc. 12585

Renvoi à la commission de la culture, de la science et de l'éducation pour rapport et à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme pour avis

6. **Renforcer les procédures de sélection des experts des mécanismes de suivi du Conseil de l'Europe**
Proposition de résolution présentée par M. Cilevičs et plusieurs de ses collègues
Doc. 12586

Renvoi à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme pour rapport

7. **Critères qui interviennent dans la définition d'un prisonnier politique**
Proposition de résolution présentée par M. Condé Bajén et plusieurs de ses collègues
Doc. 12587

Consultation de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme pour un éventuel suivi

8. **Vies perdues en Méditerranée: qui est responsable?**
Proposition de résolution présentée par Mme Strik et plusieurs de ses collègues
Doc. 12617

Renvoi à la commission des migrations, des réfugiés et de la population pour rapport

B. REPONSE APRES CONSULTATION

1. **Etat de la liberté des médias en Europe**
Proposition de recommandation présentée par M. Mats Johansson et plusieurs de ses collègues
Doc. 12518

Renvoi à la commission de la culture, de la science et de l'éducation pour rapport